

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2267-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 13 avril 2026, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2267-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments*;
- le certificat de conformité de la MRC de Joliette relativement à ce règlement a été émis en date du 27 mai 2026.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 1^{er} juin 2026.

(s) Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier